

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
de Présents : 12  
de Votants : 15

Vote : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Jeudi 09 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Catherine CADENET à Mme Isabelle NEGRE, Mme Claudine IACOVO à M. ARTIS Frédéric, M. Simon PUECH à M. Jean-François VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine ARTIS.

**Objet : Demandes de subventions relatives à la réhabilitation partielle du RDC de l'évêché : restauration patrimoniale.**

La Commune de Vabres l'Abbaye souhaite démarrer l'opération de rénovation d'une partie du RDC de l'évêché pour la création d'un café-restaurant et de deux cellules commerciales. Ultérieurement, ce sont les autres espaces de ce RDC et le premier étage qui feront l'objet de lourds travaux pour regrouper les principaux services publics de la collectivité, et donc poursuivre la revalorisation de ce site exceptionnel.

Concernant la première tranche du projet, d'importants travaux de restauration patrimoniale sont programmés au niveau du RDC (menuiseries bois, pierres de taille, enduits à la chaux, zinguerie...), et notamment sur des éléments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les partenaires institutionnels pour leur demander les subventions relatives aux travaux susvisés.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la manière suivante :

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE  
 DELIBERATION : 2023-003  
 Code matière : 7.5.1

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Poste de dépenses	Coût (€ HT)	Financier (%)	Montant du financement (€ HT)
<b>Travaux concernant le patrimoine protégé (façades)</b>	<b>115 958,51</b>	DRAC (20%)	23 191,702
		Région (20%)	23 191,702
		Département (20%)	23 191,702
		Europe (20%)	23 191,702
		Bloc local (20%)	23 191,702
<i>Maçonnerie – Pierre de Taille (lot 3 du marché public concerné)</i>	70 474,51		
<i>Zinguerie (lot 4 du marché public concerné)</i>	4 400,70		
<i>Menuiserie-Bois extérieure (lot 5 du marché public concerné)</i>	41 084,00		
<b>Travaux concernant le patrimoine non-protégé mais concourant à la sauvegarde des éléments protégés</b>	<b>41 481,79</b>	Département (30%)	12 444,537
		Europe (20%)	8 296,358
		Bloc local (50%)	20 740,895
<i>VRD (lot 1 du marché public concerné : 4.2.02 ; 4.05.01 ; 4.05.02)</i>	36 677,79		
<i>GROS ŒUVRE (lot 2 du marché public concerné : 3-2-4.7 ; 3-5-5)</i>	4 804,00		
<b>TOTAL</b>	<b>157 440,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 440,30</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et les demandes de subventions susvisées ;
- autorise le Maire à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202866-20230209-2023003-DE  
 Reçu le 12/02/2023

